RAPPORT ANUEL 2020





ÉDITORIAL



Stéphane RIVIERE Président



Bernard GUYOT Vice-Président

L'année 2020 est la première année complète d'intervention de l'ANFA sur son nouveau périmètre.

Désormais, l'ANFA se centre sur le déploiement de dispositifs relevant de la politique de formation de la branche des Services de l'automobile.

Grâce à la taxe fiscale, l'ANFA est chargée de :

- Animer l'Observatoire des métiers des services de l'automobile (OPMQ de la branche), et ainsi apporter une expertise dans le cadre du développement de la GPEC (Gestion prévisionnelle des Emplois et des Compétences) de la branche,
- Participer à la mise à jour du Répertoire National des Qualifications des Services Automobiles (RNQSA),
- Proposer et élaborer des certifications pour le compte de la Commission Paritaire Nationale, et ainsi mettre à jour le Répertoire National des Certifications des Services Automobiles (RNCSA),
- Proposer une ingénierie des dispositifs de formation professionnelle,
- Développer la formation initiale et particulièrement l'apprentissage, via notamment les réseaux des CFA Pilotes et Associés.
- Assurer la promotion des métiers.

L'ANFA assurant également la gestion de la SCI depuis le projet de dissolution de l'ASFA, une proposition d'avenant aux statuts de l'ANFA a été proposée aux partenaires sociaux. Cet avenant a été également l'occasion de préciser le rôle de l'ANFA en termes d'accompagnement de l'offre de formation initiale suite à la réforme.

Si les objectifs sont restés inchangés en 2020, les conditions de réalisation ont été fortement impactées par la crise sanitaire. En déclinaison des accords de branche signés sur cette période, beaucoup d'actions ont dû se penser « autrement » : l'accompagnement des CFA, la promotion des métiers, le déroulement des examens... L'Observatoire des métiers des services de l'automobile a été également fortement mobilisé pour fournir de la donnée. Le tout, dans un contexte de grande prudence financière dans la mesure où les périodes de chômage partiel ne sont pas assujetties à la taxe fiscale. Toutes les équipes de l'ANFA sont restées mobilisées, s'adaptant à l'instauration du télétravail forcé, afin de servir au mieux la branche des services de l'automobile. L'ANFA a, ainsi, de nouveau, fait la démonstration de sa grande force d'adaptation et de sa résilience historique.

Stéphane RIVIERE Président Bernard GUYOT Vice-Président





CONNAÎTRE L'ANFA

- LES MANDATS ET LES MISSIONS
- LA GOUVERNANCE
- LES PARTENARIATS

OBSERVER

- LA MISSION DE L'OBSERVATOIRE DES MÉTIERS DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE
- LES TRAVAUX MENÉS EN 2020

CONCEVOIR

- LE PIA COMPÉTENCES NUMÉRIQUES SERVICES AUTO
- LA CRÉATION ET LA RÉNOVATION DES FICHES DE QUALIFICATION ET DE L'OFFRE DE CERTIFICATION
- LE DÉVELOPPEMENT DES DISPOSITIFS DE BRANCHE

CERTIFIER

- LA MISE EN ŒUVRE DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES ET DES FORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
- L'HABILITATION DES ORGANISMES DE FORMATION AUX CQP ET TITRES À FINALITÉ PROFESSIONNELLE
- L'ORGANISATION DES EXAMENS ET DES JURYS PARITAIRES

ACCOMPAGNER

- LA CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION DU SECTEUR AUTOMOBILE
- LES ACTIONS POUR RELEVER LE DÉFI DE LA CRISE SANITAIRE
- LES ACTIONS DE PROFESSIONNALISATION À L'INTENTION DES ENSEIGNANTS ET FORMATEURS
- L'ANIMATION DES RÉSEAUX DE CFA PILOTES ET ASSOCIÉS
- L'ACCOMPAGNEMENT DE LA MOBILITÉ FUROPÉENNE DES APPRENANTS

PROMOUVOIR

- LA CRÉATION ET LA DIFFUSION D'OUTILS ET SUPPORTS D'INFORMATION ET D'ORIENTATION
- L'ENGAGEMENT SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX
- LE RENFORCEMENT DE LA SEMAINE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DE LA MOBILITÉ (SSAM)



LES MANDATS ET LES MISSIONS

Les partenaires sociaux de la branche ont donné mandat à l'ANFA pour mettre en œuvre, sous leur contrôle, des dispositifs relevant de la politique nationale de formation de la branche dans le cadre des dispositions légales et règlementaires et dans le champ professionnel et géographique de la convention collective nationale des Services de l'Automobile.

À ce titre, les missions principales de l'ANFA sont les suivantes :

- L'animation de l'Observatoire Prospectif des Métiers et Qualifications,
- Une expertise dans le cadre du développement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) de la branche,
- L'ingénierie des dispositifs de formation professionnelle,
- La proposition et l'élaboration des certifications avec la Commission Paritaire Nationale,
- La participation à la mise à jour du Répertoire National des Qualifications des Services de l'Automobile (RNQSA) et du Répertoire National des Certifications des Services de l'Automobile (RNCSA),
- Le développement de l'apprentissage, notamment via les réseaux des CFA Pilotes et Associés,
- La promotion des métiers de la branche.

Association loi 1901, **pour l'exercice de ses missions**, l'ANFA perçoit et gère une ressource de nature fiscale, au titre de *l'article 1609 sexvicies du Code général des impôts*, dédiée aux formations techniques.



LA GOUVERNANCE

Les instances de gouvernance de l'ANFA sont de nature paritaire. Ainsi, siègent au conseil de gestion les organisations représentatives de salariés et d'employeurs **pour la branche des Services de l'Automobile**. Ces instances sont en lien direct avec les équipes de l'ANFA, l'ensemble agissant conformément aux orientations données par la Commission paritaire nationale (CPN).

Le conseil de gestion paritaire

En 2020, les organisations suivantes étaient représentées au sein du conseil de gestion :

Organisations patronales

- Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA)
- Fédération Nationale de l'Artisanat Automobile (FNA)
- Alliance des Services aux Véhicules (ASAV)

Organisations salariales

- Fédération Confédérée FO de la Métallurgie
- Fédération de la Métallurgie/CFE-CGC
- Fédération Générale des Mines et de la Métallurgie/CFDT
- Fédération des Travailleurs de la Métallurgie/ CGT
- Fédération Nationale CFTC des Syndicats de la Métallurgie et Parties Similaires

Le conseil de gestion s'est réuni à trois reprises au cours de l'année 2020.

En raison de l'épidémie de Covid-19 et des règles sanitaires entrées en vigueur dès le mois de mars 2020, le conseil de gestion ne s'est déroulé qu'une seule fois en présentiel (séance du 27 janvier) ; les deux autres réunions du conseil ont été organisées en mode mixte (en présentiel et à distance).

À l'occasion de la tenue de ces instances et en lien avec l'évolution législative ou réglementaire, sur proposition de la direction de l'ANFA, les membres du conseil se sont notamment prononcé sur les points suivants :

- La nomination du nouveau commissaire aux comptes pour les exercices 2020 à 2025 ainsi que la réalisation, confiée à celui-ci, d'un audit des comptes annuels 2019 (séance du 27 janvier).
- L'aménagement des règles générales de certification sur recommandation de France Compétences et de la DGEFP (séance du 27 janvier).
- L'approbation des comptes de l'année 2019 ainsi que l'affectation du résultat excédentaire à un compte de réserve dédié aux frais de fonctionnement de l'A.N.F.A. (séance du 25 juin).
- La révision du budget 2020 du fait des incertitudes pesant sur la taxe fiscale, en raison de la crise sanitaire (séance du 25 juin).

- L'adoption de la grille d'évaluation des indicateurs et critères de performance des missions de l'A.N.F.A. (séance du 18 décembre).
- L'adoption du projet de budget pour l'exercice 2021 ainsi que la prolongation de l'expérimentation, sur l'année 2021 et pour l'ensemble des publics, de l'obtention des CQP sur la base de l'acquisition de 50% des blocs de compétences (séance du 18 décembre).
- Les modifications statutaires proposées pour l'intégration, dans les missions de l'A.N.F.A., du mandat de gestion de la Société Civile Immobilière des Services de l'Automobile et de la Mobilité (séance du 18 décembre).

Par ailleurs, lors de la réunion du 25 juin, les membres du conseil ont décidé la programmation d'un séminaire en comité restreint, tenu le 22 septembre 2020, portant sur la détermination des indicateurs et critères de performance des missions de l'A.N.F.A. (adoptés par le conseil de gestion le 18 décembre).

Enfin, le comité de pilotage de la Semaine des Services de l'Automobile et de la Mobilité, mis en place sur décision du conseil de gestion, a été réuni pour la première fois le 20 novembre 2020.

LES PARTENARIATS

L'ANFA déploie son action du local à l'Europe, attestant d'un rayonnement géographique pluriel.



🗩 Á l'échelon européen

La crise sanitaire impacte fortement la coopération européenne et notamment la mobilité des jeunes et des personnels. Les circonstances exceptionnelles ont poussé les porteurs de projets à innover et à explorer de nouvelles manières d'expérimenter les échanges transnationaux. Dans ce cadre, l'ANFA est devenue partenaire du projet Erasmus+ Virtual Mobility in VET (VIMOinVET). Ce projet réunit des partenaires issus de cinq pays, l'Italie, l'Espagne, le Danemark, la Serbie et la France, et a pour objectifs:

- d'intégrer des activités distancielles transnationales dans les parcours de formation professionnelle - en parallèle à la mobilité géographique ;
- de permettre aux acteurs de l'éducation et la formation d'acquérir des compétences dans l'animation et la conduite d'activités d'apprentissage virtuelles.

Fn développant des nouvelles modalités d'échanges, le projet s'inspire de l'expérience acquise sur les pratiques digitales et permet aux établissements participants de proposer une expérience interculturelle à leurs apprenants en attendant le redémarrage des mobilités physiques.



À l'échelon national

L'année 2020 a été marquée par la signature d'une 1^{re} convention de partenariat avec l'OPCO Mobilités. De par leurs missions respectives au service de la branche des services de l'automobile, les deux associations souhaitent développer leur coopération dans une logique de complémentarité et d'efficacité dans le déploiement de la politique de formation de la branche. En 2020, le partenariat a porté sur trois champs : les études, la promotion des métiers et l'ingénierie.

Par ailleurs, une convention de partenariat a été rédigée entre l'ANFA et l'association WorldSkills (nouveau nom de la compétition Les Olympiades des métiers). Historiquement investie dans l'organisation de cette compétition, l'ANFA a défini avec son partenaire les modalités de coopération relatives à l'organisation des finales nationales de la quarante-sixième compétition qui devait initialement se tenir à Lyon à la mi-décembre 2020. Du fait de la crise sanitaire, la compétition n'a pas pu se tenir et la version définitive de la convention avec des modalités adaptées à la situation a été signée début 2021.



À l'échelon régional : la création du SCAT

Afin de déployer son action à l'échelle régionale, l'ANFA s'est dotée en mai 2020 d'un nouveau service, le Service de Conseil et d'Animation Territoriale (SCAT). Ce service est composé d'un Responsable de service et de dix Conseillers Pédagogiques, devenus Responsables territoriaux en novembre 2020.

En relation directe avec tous les services du siège, ils assurent les missions suivantes :

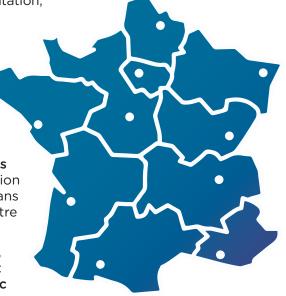
- Accompagnement des organismes de formation dans la mise en œuvre des formations. CQP et Titres à finalité professionnelle, pour la formation de formateurs, pour l'appel à projet Matériel.
- Traitement des dossiers d'habilitation des organismes de formation.

• Promotion des métiers et des formations (salons et forums d'orientation, préparation de la Semaine des services de l'automobile et de la mobilité, interventions lors de réunions d'information, réponses aux sollicitations des particuliers en matière d'orientation et de reconversion).

• Mise en place de la promotion du tutorat, de la planification et du suivi des actions de formation des tuteurs.

En outre, les Responsables territoriaux prennent en charge, en collaboration avec l'Observatoire des métiers des services de l'automobile et le Service Ingénierie des Certifications, l'analyse des schémas régionaux de formation. Ils s'assurent ainsi de la répartition équilibrée des formations, en fonction des besoins en emploi dans les entreprises et en évitant une concurrence contreproductive entre établissements.

Enfin, en tant que représentants de l'ANFA en région, les Responsables territoriaux développent et entretiennent des partenariats institutionnels. Ils assurent les relations avec les administrateurs régionaux et animent les COREFOR.





LA MISSION DE L'OBSERVATOIRE DES MÉTIERS DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE

L'Observatoire des métiers des services de l'automobile (OPMQ de la branche) apporte, à travers ses **études**, des éléments de réflexion aux acteurs de la branche. Ces éléments permettent de réfléchir à de **nouvelles opportunités de développement et impulser les politiques de formation nécessaires face aux mutations** socio-économiques. Ils permettent également d'anticiper l'impact de ces évolutions sur les métiers exercés ou en devenir, et de favoriser l'adaptation permanente des qualifications et des certifications.

LES TRAVAUX MENÉS EN 2020

L'Observatoire des métiers des services de l'automobile contribue au dialogue social en produisant les éléments de connaissance de la branche :

- Rapport des Données Sociales de la Branche
- Baromètre trimestriel de l'emploi
- Portraits sectoriels sur les différents secteurs d'activité de la branche. L'Observatoire présente à chaque groupe technique paritaire (GTP) une actualité sur l'activité des secteurs concernés et réalise les études d'opportunités de création d'une qualification à la demande des partenaires sociaux.
- Rapport sur la mixité femmes-hommes
- Étude sur la place des seniors
- Rapport sur les salariés en situation de handicap

L'Observatoire analyse et anticipe l'impact des évolutions sociétales, économiques, technologiques et réglementaires sur l'emploi, les métiers et les besoins en formation :

- Étude sur le développement des mobilités douces et ses impacts sur l'activité du commerce et de la réparation de cycles Autofocus n°83
- Analyse de l'évolution des effectifs en formation dans les filières spécifiques aux services automobiles et enquêtes de suivi de l'insertion professionnelle Autofocus n°84
- Étude sur l'impact des changements de motorisation et le développement du marché du véhicule électrique sur l'activité et l'emploi dans les ateliers de maintenance et de réparation automobile Autofocus n°85
- Étude sur les pratiques de recrutement dans les établissements de la branche des services de l'automobile et les métiers en tension Autofocus n°86
- Enquête sur les conditions de vie des apprentis carrossiers

L'Observatoire territorialise les études par une analyse de l'emploi et de la formation sur chacun des territoires afin de contribuer à l'élaboration de la carte régionale de formation :

- Production des Régioscopes : avec une édition nationale et 13 éditions régionales, ces documents présentent les chiffres-clés de la branche en matière d'activité, d'emploi et de formation.
- Élaboration des Diagnostics prospectifs régionaux : à partir de 60 indicateurs statistiques couvrant l'ensemble des champs de l'emploi, du marché et de la formation, ces analyses régionales permettent une connaissance territoriale fine.

Dans la cadre d'un Programme d'Investissement d'Avenir (PIA), cofinancé par la Caisse des Dépôts et Consignation (voir p. 13), l'Observatoire a réalisé des études prospectives sur la digitalisation des métiers, visant à accompagner les professionnels confrontés à ces nouvelles pratiques et élaborer des programmes de formation dédiées à ces technologies :

- Étude sur l'après-vente des bus et cars connectés
- Étude sur la commercialisation des VI et VUL connectés et des services associés

Indicateurs de référence ALERTE SUR LES MÉTIERS EN TENSION Les mécaniciens/ Les carrossiers/ Les contrôleurs techniciens automobiles carrossiers-peintres techniques Les mécaniciens/ Les dépanneurs techniciens véhicules remorqueurs industriels TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE DANS LE MÉTIER CIBLE **JEUNES ISSUS DE** L'APPRENTISSAGE **JEUNES ISSUS DU STATUT SCOLAIRE** 26.6%



PERSPECTIVES 2021

- Étude prospective des besoins en qualification pour les entreprises du commerce, réparation automobile et contrôle technique à l'horizon 2030
- Diagnostic de situation devant évaluer les impacts de la crise sanitaire liée au Covid-19 sur les emplois dans la branche des services de l'automobile. Ce diagnostic sera réalisé dans le cadre du Plan d'Investissement des Compétences (PIC)
- Étude sur la mixité femmes-hommes dans la branche des services de l'automobile
- Suivi de l'évolution du marché du travail par une analyse algorithmique des offres d'emploi émises par les entreprises de la branche. Cette étude sera réalisée dans le cadre d'un Plan d'Investissement des Compétences (PIC)
- Synthèse de l'enquête sur les conditions de vie des apprentis (publication Autofocus)
- Étude d'opportunité pour la rénovation des diplômes de la filière carrosserie peinture
- Étude sur l'insertion professionnelle des jeunes à la suite d'une certification de branche





LE PIA COMPÉTENCES NUMÉRIQUES SERVICES AUTO

Appuyée par la branche, l'ANFA développe autour d'un consortium un projet labélisé par l'État « Programme d'Investissement d'Avenir ». Celui-ci vise à mettre en œuvre une politique de formation et d'accompagnement GPEC qui assiste les professionnels dans l'acquisition des compétences indispensables à la bonne gestion des mutations numériques du secteur.

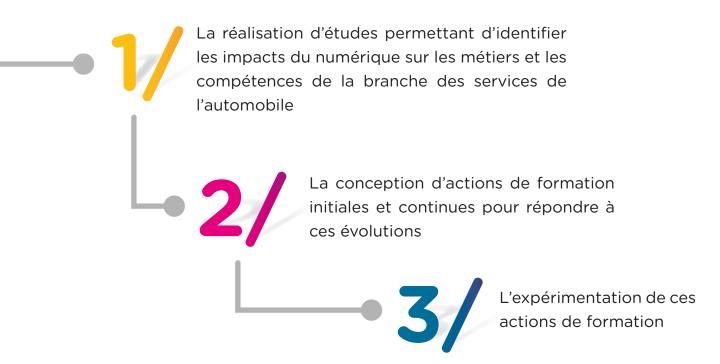
Les 24 partenaires du consortium (établissements de formation, industriels et entreprises des services de l'automobile) se réunissent au sein de comités de chantier par grands domaines d'activités pour accompagner la réalisation de ces travaux.

Le projet et ses enjeux

Numérisation du marketing, Emergency-call, véhicules connectés et à terme peut être autonomes, dessinent des modes de numérisation de l'automobile et de la mobilité qui s'inscrivent au cœur de la conception du produit automobile et de l'expérience des clients :

- Commercialement, les « parcours client » changent profondément, le métier de vendeur évolue avec l'arrivée des réseaux sociaux, des big DATAs et des outils numériques de vente.
- Concernant la maintenance et la réparation des véhicules, l'intégration progressive des TIC dans les véhicules modifie le rapport des professionnels à la réparation, à la maintenance et avec l'automobiliste.
- En termes de marketing, les informations collectées à distance par les outils des constructeurs, ou par le biais de dispositifs développés par des start-ups ou des équipementiers, et diffusés par les professionnels de l'après-vente, viennent enrichir les CRM et renforcer la relation client.

Les trois axes du projet



Les réalisations en 2020

Études produites

- Commercialisation des VUL et VI connectés ainsi que des services associés
- L'après-vente des bus et cars connectés
- Véhicules autonomes : état des lieux

Actions de formation conçues

- Environnement multimédia et services connectés véhicules légers (VL)
- Usages des outils du commerce numérique vente véhicules neufs/ véhicules d'occasion (VN/VO)
- Usages des outils du garage connecté
- Le RGPD

Actions de formation expérimentées

- Le voyage de la donnée, les enjeux de la Big Data
- Socle Informatique

PERSPECTIVES 2021

Finalisation des actions de formation dont la conception a démarré en 2020

Développement des formations sur les thématiques suivantes :

- Environnement multimédia et services connectés véhicules industriels (VI)
- Mise en main VI
- Gestion des données VI
- Apprendre en ligne
- Apprendre à transmettre

Développement des actions de formation à destination des formateurs

LA CRÉATION ET LA RÉNOVATION DES FICHES DE QUALIFICATION ET DE L'OFFRE DE CERTIFICATION

L'actualisation des qualifications du répertoire national des qualifications des services de l'automobile (RNQSA)

L'ANFA apporte un appui technique et méthodologique à la Commission paritaire nationale (CPN) pour actualiser les qualifications de la branche des services de l'automobile.

Pour ce faire, l'ANFA réunit des groupes techniques paritaires (GTP), par domaine référencé au Répertoire National des Qualifications des Services de l'Automobile (RNQSA). Chaque GTP est composé de « référents qualification » désignés

par les organisations patronales et salariales et se rassemble annuellement ou bi annuellement.

Les GTP ont pour finalité d'analyser les évolutions des secteurs professionnels et de proposer à la CPN la création ou l'adaptation des fiches de qualification et des certificats de qualification professionnelle (CQP) à partir de la feuille de route des partenaires sociaux.

Les travaux 2020

En 2020, 12 GTP ont été réunis dans les domaines suivants : Services multimarques de l'après-vente automobile ; Carrosserie-peinture et Véhicules anciens et historiques ; Véhicules utilitaires et industriels (vente, maintenance, pneumatique) ; Enseignant de la conduite ; Vente et maintenance Cycles ; Contrôle technique ; Vente d'automobiles et Préparation-rénovation des véhicules ; Dépannage-remorquage ; Parcs de stationnement ; Vente de pièces de rechange et accessoires ; Maintenance véhicules légers (entretien et réparation des automobiles).

En 2020, 13 fiches de qualification ont été rénovées et deux ont été supprimées.

Mises à jour de fiches

Domaine d'activité Carrosserie-peinture

9 fiches mises à jour dont 2 attachées également au domaine Véhicules anciens et historiques.

- « Préparateur en peinture », anciennement
- « Peintre préparateur »
- « Mécanicien collision »
- « Débosseleur sans peinture »

- « Tôlier spécialiste »
- « Peintre spécialiste »
- « Débosseleur sans peinture spécialiste »
- « Peintre confirmé »
- « Tôlier confirmé / Tôlier véhicules anciens et historiques »
- « Carrossier-peintre / Tôlier expert véhicules anciens et historiques »

Domaine d'activité Enseignant de la conduite 1 fiche mise à iour

• « Formateur aux métiers de l'éducation et de la sécurité routières »

Domaine d'activité Vente et maintenance cycles

3 fiches mises à jour

- « Mécanicien cycles »
- « Mécanicien spécialiste cycles »
- « Conseiller technique cycles »

Suppression de fiches

Domaine d'activité Carrosserie-peinture 1 fiche supprimée

« Tôlier ferreur »

Domaine d'activité Contrôle technique

1 fiche supprimée

 « Contrôleur technique des véhicules » (échelon 6)

La création et la rénovation de l'offre de certification

L'ANFA veille à l'actualisation de l'offre présente au sein du Répertoire national des certifications des services de l'automobile (RNCSA).

Les diplômes et titres professionnels

L'ANFA participe aux travaux de rénovation des diplômes et titres professionnels, en appui aux différents Ministères (Éducation nationale, Enseignement supérieur, Travail). Elle est également membre des deux commissions professionnelles consultatives, les CPC Industrie et Mobilités.

Indicateur de référence

CONTRIBUTION AUX DIFFÉRENTS TRAVAUX RELATIFS À TROIS CERTIFICATIONS

Révision du titre professionnel du Ministère chargé de l'emploi de **Mécanicien réparateur** de véhicules industriels - niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles

Révision du titre professionnel du Ministère chargé de l'emploi d'Enseignant de la conduite et de la sécurité routière - niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles

Poursuite des travaux de rénovation de la licence Organisation et management des services de l'automobile (OMSA) en blocs de compétences, en lien avec les universités et les IUT concernés

Les certifications de la branche des services de l'automobile : certificats de qualification professionnelle (CQP) et titres à finalité professionnelle

Les CQP et les titres à finalité professionnelle sont des certifications de branche, créées et délivrées par les partenaires sociaux des services de l'automobile.

En 2020, les certifications de branche rénovées ou créées sont au nombre de 47 (41 rénovations et 6 créations, dont 5 CQP et 1 titre à finalité professionnelle), dont 43 CQP et quatre titres à finalité professionnelle.

Les principales modifications portent sur le référentiel d'évaluation suite aux préconisations formulées par France Compétences.

Les certifications concernées relèvent des domaines d'activité du RNQSA suivants.

NOMBRE DE CQP RÉNOVÉS OU CRÉÉS	DOMAINES D'ACTIVITÉ CONCERNÉS
1 CQP	Écoles de conduite / Ventre PRA / Location / Maintenance
2 CQP	Véhicules anciens et historiques / Maintenance VUI Parking / Station-service / Vente de véhicules
3 CQP	Contrôle technique / Démontage recyclage Maintenance VL / Préparation-rénovation des véhicules
4 CQP	SMAVA
11 CQP	Carrosserie-Peinture
1 TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE	Ecoles de conduite / Maintenance cycles / Vente de véhicules

L'enregistrement des certifications de la branche au RNCP

En 2020, l'ANFA a procédé à l'enregistrement au Répertoire National des Certifications (RNCP) d'une certification de la branche des services de l'automobile auprès de France Compétences: le CQP Réceptionnaire Après-Vente Véhicules Légers, dans le domaine de la Maintenance VL.

L'ANFA a également été mandatée par la Commission Paritaire Nationale pour procéder au dépôt d'une demande d'enregistrement au RNCP du CQP Technicien Expert Après-Vente Automobile (TEAVA) et du CQP Vendeur automobile (VA) comme Titres à finalité professionnelle, afin de permettre leur éligibilité à l'apprentissage. France Compétences a validé la transformation de ces deux certifications en juin 2020.

LE DÉVELOPPEMENT DES DISPOSITIFS DE BRANCHE



La mission et ses enjeux

L'ANFA est chargée par la Commission Paritaire Nationale de la mise en œuvre de dispositifs relevant de la politique nationale de formation de la branche.

Les dispositifs de branche constituent des réponses aux enjeux de cette dernière soit : assurer le renouvellement de la population active, développer les compétences face à l'évolution des métiers, sécuriser l'emploi et accompagner les mutations économiques des entreprises. Il s'agit d'actions visant le maintien ou le développement des emplois et/ou des compétences dans la branche, portées par les partenaires sociaux afin de satisfaire les besoins conjoints des entreprises, des salariés et/ou des jeunes.

Les principaux dispositifs de la branche des services de l'automobile sont :

- La GPEC de branche dont le PIA Compétences Numériques des Services de l'Automobile (voir p.13)
- Les diplômes, titres et CQP dans leur relation avec le RNQSA (voir p.14-16)
- La Charte Entreprise Formatrice
- La formation des tuteurs et maîtres d'apprentissage
- Les nouveaux dispositifs : AFEST, Parcours

Face aux multiples et rapides évolutions de l'environnement, les dispositifs de branche se doivent d'être innovants et adaptés au contexte de la réforme de la formation professionnelle de 2018.

L'ANFA est chargée de l'ingénierie de ces dispositifs tandis que l'OPCO Mobilités assure leur déploiement auprès des entreprises et leur financement.

📂 Le tutorat et la Charte Entreprise Formatrice

L'année 2020 constitue, pour les dispositifs Tutorat et Charte Entreprise Formatrice, l'année de transition suite à la création de l'OPCO Mobilités et à une nouvelle répartition des rôles entre l'ANFA et l'OPCO Mobilités.

Un cadre général de fonctionnement a été défini entre les deux partenaires.

- Une note relative au rôle de l'ANFA dans l'animation des dispositifs Tutorat et Charte Entreprise Formatrice a été présentée et approuvée le 11 juin 2020, par le Conseil des Métiers de l'OPCO Mobilités. Les objectifs des dispositifs, les publics éligibles, les rôles de chacun des deux partenaires y sont précisés.
- Un cahier des charges des formations tuteurs et Charte Entreprise Formatrice a été établi par l'ANFA représentant la branche, en relation avec l'OPCO Mobilités. Ce cahier des charges décrit les caractéristiques des formations éligibles au financement des formations par l'OPCO Mobilités ; il a pour objectif de référencer des prestataires, pour une durée de 18 mois, pour la réalisation de ces actions.
- La convention de partenariat ANFA/OPCO Mobilités pluri annuelle intègre, à partir de 2020, l'ingénierie et la conception de ces deux dispositifs parmi les actions éligibles au cofinancement par les deux partenaires. Les conceptions réalisées dans ce cadre constituent les programmes de formation à intégrer dans les appels d'offres à venir.

Eu égard à cette période de définition d'un nouveau cadre, l'année 2020 n'a pas permis d'assurer un développement similaire à celui de 2019. Néanmoins, l'ANFA est restée active au plan des réalisations, par son accompagnement sur les deux axes suivants :

• Ingénierie / conception

10 projets de Charte Entreprise Formatrice, engagés en 2018 ou 2019, ont été finalisés et deux nouvelles Chartes ont été mises en œuvre. Un projet de conception d'une Charte Entreprise Formatrice « carrossier expérimenté » a été réalisé en support à l'étude « Carrossier expérimenté » pilotée par l'Observatoire des métiers des services de l'automobile.

Par ailleurs, la conception de nouveaux projets tutorat a été assurée (FOAD tutorat, formation tuteurs pour le « carrossier expérimenté », adaptation du format et des contenus de formations en relation avec le contexte sanitaire pour les écoles de vente titre VA d'un constructeur) ainsi que divers bilans d'actions avec des partenaires réseaux ou entreprises.

• Réalisations de formations

Dans l'attente de la publication de l'appel d'offres Tutorat/Charte entreprise formatrice, 71 jours de formations engagés en 2019 ont permis à des tuteurs ou maîtres d'apprentissage de se former dans le cadre d'un financement exceptionnel assuré par l'ANFA. Il s'agit essentiellement de formations de Maître d'Apprentissage relatives au titre VA pour les réseaux de marque.

Les parcours

La loi du 5 septembre 2018 relative à la « Liberté de choisir son avenir professionnel » introduit une nouvelle définition de l'action de formation. Elle est désormais considérée comme un « parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel. Elle peut être réalisée en tout ou partie à distance. Elle peut également être réalisée en situation de travail.»

En 2020, l'ANFA a construit quatre parcours à l'adresse de salariés des entreprises de la carrosserie-peinture. Ces parcours sont susceptibles d'aboutir, par la conjugaison formation et Validation des Acquis de l'Expérience, à l'obtention d'un CQP de la branche.

Le déploiement de ces parcours par l'OPCO Mobilités doit intervenir en 2021.



L'AFEST

La loi du 5 septembre 2018 précitée confère à la formation en situation de travail une reconnaissance légale.

Si l'AFEST rejoint un certain nombre de pratiques formatives en vigueur dans les entreprises de la branche des services de l'automobile, sa mise en œuvre doit répondre à plusieurs conditions définies par l'article 1 du décret n° 2018-1341 du 28 décembre 2018.

Afin de construire une AFEST adaptée aux entreprises de la branche, inscrite dans leurs pratiques de professionnalisation et répondant à leurs besoins en compétences, l'ANFA, en relation avec l'OPCO Mobilités, a lancé en 2020 une expérimentation qui visait l'intervention de consultants « tiers facilitateurs » dans une vingtaine d'entreprises. La crise sanitaire ayant fortement freiné son déploiement, une douzaine d'entreprises seulement ont réalisé une AFEST en leur sein en 2020. Elles relevaient de la maintenance VL, VI, Cycles et Pneumatiques, de la carrosserie, du lavage et de la préparation de véhicules, de la location de véhicules, du démontage/recyclage. L'expérimentation se poursuit en 2021 pour aboutir à la formalisation des caractéristiques d'une AFEST de branche.





LA MISE EN ŒUVRE DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES ET DES FORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'ANFA est mandatée par les partenaires sociaux de la branche professionnelle des services de l'automobile pour accompagner la mise en œuvre des formations de l'enseignement supérieur.

L'ANFA participe au suivi pédagogique des formations de l'enseignement supérieur en collaboration avec les universités et les écoles partenaires. Elle est associée aux recrutements de jeunes, aux soutenances des projets tuteurés et des mémoires. Suivant les formations, elle participe également aux commissions formations ou aux conseils de perfectionnement.

L'ANFA est membre du conseil d'administration de l'Association pour les Formations d'Ingénieurs des Services de l'Automobile (AFISA) et en assure le suivi administratif.

Les résultats 2020

- Diplôme d'ingénieur spécialité Mécatronique, parcours Ingénierie des process d'assistance aux véhicules
 - En 2020, la promotion sortante compte 12 diplômés dont 3 avec les félicitations du jury et 5 diplômés sous réserve d'obtention d'un niveau B2 TOEIC en anglais sur une promotion de 17 étudiants. La 13ème promotion basée sur le Campus des services de l'automobile à Guyancourt en 2020 rassemble, quant à elle, 22 étudiants.
- Licence professionnelle Organisation et management des services de l'automobile (OMSA) En 2020, sur l'ensemble du territoire, ce sont 107 étudiants qui ont suivi le parcours en licence OMSA. On dénombre, depuis 2004, 945 jeunes diplômés.
- Pour le Master Majeure E-Marketing, mobilités, automobile de l'ESSCA en partenariat avec le GNFA, l'ANFA est membre du conseil de perfectionnement. En 2020, une promotion de 14 étudiants a démarré la formation sur le site de Boulogne-Billancourt. Ils seront diplômés en juillet 2021.
 Pour le BADGE de l'ESSCA, une promotion « multimarques » de 14 stagiaires et une promotion PSA RETAIL de 13 stagiaires sont en cours de formation pour un diplôme prévu en 2021.
- L'ANFA participe aux jurys d'examen de l'EPCRA, de l'ESCRA et de l'ISCAM au Mans :
 - Commercial en automobile de l'EPCRA : en 2020, 22 étudiants ont été diplômés sur 26 présentés, soit 84 % de réussite.
 - · Gestionnaire d'Unité commerciale spécialisée automobile de l'ESCRA : en 2020, 59 étudiants ont été diplômés sur 64 présentés, soit un taux de réussite de 92 %.
 - · Manager Commercial de la distribution automobile de l'ISCAM: en 2020, 16 étudiants ont été diplômés sur 16 présentés, soit 100 % de réussite.

L'HABILITATION DES ORGANISMES DE FORMATION AUX CQP ET TITRES À FINALITÉ PROFESSIONNELLE

En tant que certificateur, l'ANFA délivre aux organismes de formation souhaitant préparer aux certifications de la branche (Certificats de Qualification Professionnelle et Titres à finalité professionnelle) une habilitation, valable trois ans. Au terme de cette période, et sous réserve des résultats d'un suivi et d'un bilan établi par l'ANFA, la demande de renouvellement peut être accordée pour quatre ans.

Les travaux 2020

152 dossiers de demande d'habilitation ont été étudiés.

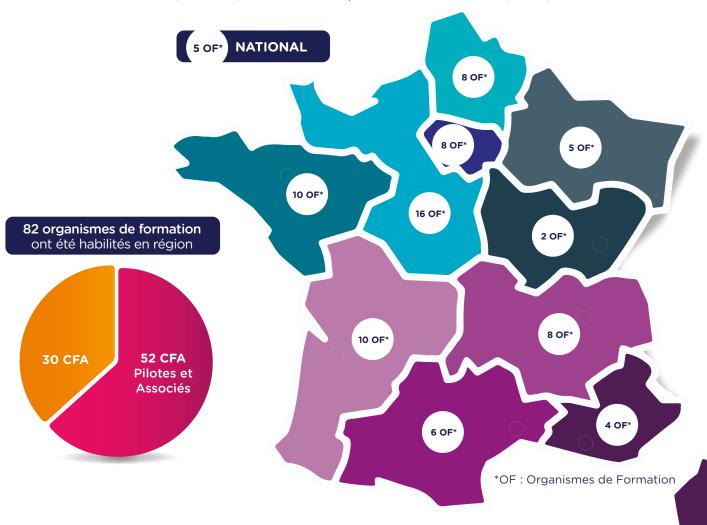
- 31 décisions d'habilitation favorables
- 38 décisions d'habilitation favorables avec remarques
- 83 décisions d'habilitation favorables sous conditions
- → 81 levées de conditions à la suite des 19 commissions d'habilitation qui se sont déroulées tout au long de l'année.

Au total, 142 demandes d'habilitation ont pu aboutir en 2020.

- 85 dans le cadre de formation en alternance
- 16 en formation continue
- 28 dans le cadre de POEC
- 13 pour des actions à destination de demandeurs d'emploi hors POEC.

33 certifications différentes ont fait l'objet de demande d'habilitation en 2020. Les cinq certifications pour lesquelles les organismes de formation ont sollicité le plus une habilitation sont les suivantes :

- les titres Technicien Expert Après-Vente Automobile (TEAVA), Mécanicien Cycles (MC)
- les CQP Mécanicien de Maintenance Automobile (MMA), Responsable d'Unité d'Enseignement et de la Sécurité Routière (RUESRC) et Technicien Après-Vente Automobile (TAVA).



20 diagnostics de faisabilité ont été réalisés dans des organismes de formation souhaitant mettre en place une certification dans les domaines de la maintenance VL, maintenance VUI, motocycles, carrosserie-peinture, contrôle technique, pneumatiques et véhicules anciens et historiques.

Les deux nouveaux CQP dans le domaine des véhicules anciens et historiques ont fait l'objet de 11 diagnostics de faisabilité (8 pour le CQP Mécanicien réparateur de véhicules anciens et historiques et 3 pour le Tôlier véhicules anciens et historiques).

Fin 2020, on comptabilise **112 organismes de formation habilités** sur l'ensemble de la France représentant 253 dossiers en cours d'habilitation.

L'accompagnement de la mise en œuvre des certifications de la branche

L'ANFA accompagne les établissements dans le déploiement des certifications de la branche, afin de garantir l'homogénéité des conditions d'évaluation des candidats et la qualité des formations dispensées. Pour ce faire, des réunions d'échanges et d'harmonisation des pratiques sont organisées.

Compte tenu de l'impact de la rénovation des référentiels des certifications sur les modalités d'évaluation, un plan d'action d'accompagnement des organismes de formation a été construit.

En 2020, 14 journées d'échanges et de travail ont été organisées avec les organismes de formation mettant en œuvre ou souhaitant mettre en œuvre les CQP dans les domaines de la maintenance véhicules utilitaires et industriels, de la maintenance et carrosserie des véhicules anciens et historiques, du contrôle technique, de la maintenance des services multimarques de l'après-vente automobile, du dépannage-remorquage, de la vente PRA et de la vente automobile.

L'ORGANISATION DES EXAMENS ET DES JURYS PARITAIRES

L'ANFA, dans la continuité de sa mission de certificateur, a pour vocation de gérer la logistique des examens et l'organisation des jurys des certificats de qualification professionnelle et titres à finalité professionnelle de la branche et ce pour toutes les voies d'accès à la certification : en alternance, en formation continue pour les salariés ou demandeurs d'emploi, en Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (POEC), et en VAE ou Dispositif de Reconnaissance de l'Expérience (DRE).

En 2020, sur 413 actions de formation, 3178 candidats ont obtenu leur certification tous dispositifs confondus, se traduisant par un taux de réussite de 89%.

- 2517 via une formation en alternance (contrat de professionnalisation/contrat d'apprentissage)
- 322 via la formation continue
- 220 via la POEC
- 111 via des financements régionaux à destination des demandeurs d'emploi
- 8 via la VAE et le DRE.

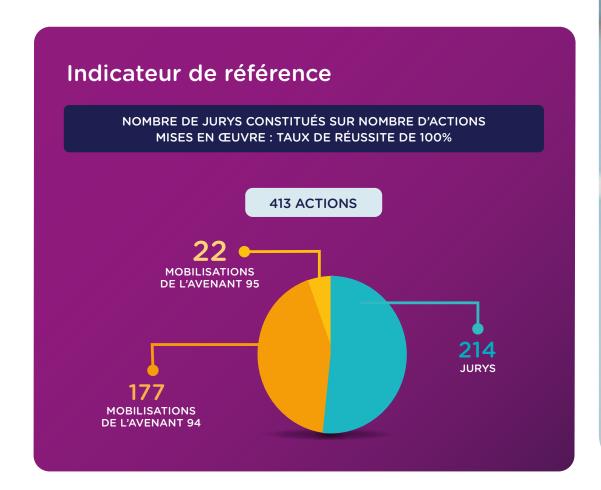
L'ANFA, dans cette mission, est garant du bon déroulement des jurys, en assurant la conformité des délibérations et des décisions de jury et en mettant tout en œuvre pour que les candidats soient dans les meilleures conditions possibles pour passer leurs examens.

La promotion d'examens 2020 a été particulièrement impactée par la crise sanitaire. Dans ce contexte, deux avenants ont été signés par les partenaires sociaux prévoyant la mise en place d'aménagements des jurys afin de permettre :

- aux candidats de finaliser leur formation pour s'insérer rapidement sur le marché du travail à l'issue de la période de confinement strict,
- de trouver des solutions face à des situations sanitaires qui le nécessitent sur la durée du protocole sanitaire.

Les dispositions de l'avenant 94 ont été mobilisées pour 177 actions entre le 15 mars et le 15 juillet 2020, et les dispositions de l'avenant 95 ont été mobilisées 22 fois entre le 1er octobre et le 31 décembre 2020. Ces avenants ont rempli leur mission, permettant d'assurer un taux de réussite identique à l'année précédente.

L'ensemble des 214 jurys planifiés sur l'année 2020 - hors mobilisation des avenants - ont été pourvus, représentant 350 jours de jurys mobilisés.



FOCUS SOFIA

SOFIA, une plateforme dédiée au Suivi des Organismes de Formation Intervenant dans l'Automobile

SOFIA, application web développée en interne par l'ANFA, gère l'ensemble des interactions avec les organismes de formation. Cet outil évolue en permanence afin de prendre en compte les nouvelles réglementations liées à la mise en œuvre de la loi du 5 septembre 2018 relative à la « Liberté de choisir son avenir professionnel » et les obligations imposées par France Compétences aux certificateurs.

Les organismes de formation peuvent :

- déposer et suivre une demande d'habilitation ou de renouvellement d'habilitation (CQP et Titres),
- gérer les actions de formation liées aux habilitations : inscription des candidats et constitution de leurs dossiers,
- administrer les examens : saisie des résultats aux évaluations et organisation du jury final, y compris en distanciel.

SOFIA gère également la formation de formateurs. Les organismes de formations initiales peuvent :

- prendre connaissance de l'offre de formation de formateurs,
- transmettre les besoins de formation de leurs équipes pédagogiques en vue de la construction des plans de formations régionaux,
- inscrire aux formations programmées les formateurs/enseignants et être informés des formations suivies.

En interne, cet outil permet de gérer l'ensemble des interactions avec nos partenaires de formation ainsi que les budgets relatifs à la formation de formateurs.

SOFIA permet en outre d'organiser un suivi des effectifs en formation et des résultats aux examens.

En comptabilisant le nombre de jeunes en formation selon plusieurs critères (par certification, mode de formation, sexe et région), SOFIA permet de réaliser une analyse de la structure de l'appareil de formation et de son évolution.

En 2021, une réflexion sera engagée sur l'intégration des appels à projet à l'attention de l'appareil de formation initiale.





LA CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION DU SECTEUR AUTOMOBILE

Pour promouvoir le développement qualitatif de l'appareil de formation, favoriser l'insertion professionnelle des personnes formées et promouvoir le renouvellement de la population active de la branche, l'ANFA conseille, accompagne et soutient les établissements de formation initiale.

Son accompagnement se traduit notamment par : des appels à projets visant à soutenir l'acquisition de matériel, une offre d'actions de professionnalisation destinée aux enseignants et formateurs et la mutualisation des bonnes pratiques.

Dans la continuité d'un appel à projets lancé fin 2019 et en complémentarité aux contributions d'autres financeurs, 204 établissements de formation ont bénéficié de subventions pour acquérir du matériel et de l'équipement en 2020. Ce soutien a contribué à la modernisation de leurs plateaux techniques et leur a permis de réaliser des projets répondant aux enjeux emploi-formation territoriaux.

LES ACTIONS POUR RELEVER LE DÉFI DE LA CRISE SANITAIRE

L'ANFA s'est mobilisée pour accompagner les établissements dans le contexte de la crise sanitaire. La création de l'espace digital ressources formation ANFA, qui a réuni plus de 1000 utilisateurs, et l'organisation d'une série de webinaires ont soutenu les établissements de formation dans la mise en place de séquences pédagogiques distancielles et hybrides. Par ailleurs, un jeu-concours sur smartphone, développé par l'ANFA en coopération avec la société Sparted, des membres des réseaux de CFA de l'ANFA (la Faculté des Métiers de l'Essonne, le CFA AMI, le CFA Philippe Charbonneaux) ainsi qu'IRP Auto, a sensibilisé les jeunes en formation aux gestes barrières à adopter.

LES ACTIONS DE PROFESSIONNALISATION À L'INTENTION DES ENSEIGNANTS ET FORMATEURS

Malgré les circonstances particulières, près de 1400 personnes ont bénéficié d'une action de professionnalisation proposée par l'ANFA en 2020. Plus de la moitié de ces formations a été dispensée au moins en partie en distanciel, s'appuyant sur la plateforme e-learning F2F ANFA. Parmi les stages les plus suivis en 2020 figurent notamment des actions consacrées à la prévention des risques électriques sur véhicules automobiles et aux systèmes avancés d'assistance à la conduite.

Les actions de formation ont permis aux stagiaires de suivre et de prendre en compte les dernières mutations technologiques ainsi que de consolider et d'enrichir leurs pratiques pédagogiques. Les actions consacrées à la pédagogie de l'alternance - et plus particulièrement à la conception et la réalisation des ressources numériques - ont été fortement demandées.

L'ANIMATION DES RÉSEAUX DE CFA PILOTES ET ASSOCIÉS

Constitué en 2019 et rassemblant près de 70 % des alternants de la branche, le réseau des 80 CFA pilotes et associés de l'ANFA a bénéficié d'un accompagnement renforcé en 2020. Après une réunion plénière de lancement en présentiel en février, les actions d'accompagnement se sont déroulées à distance.

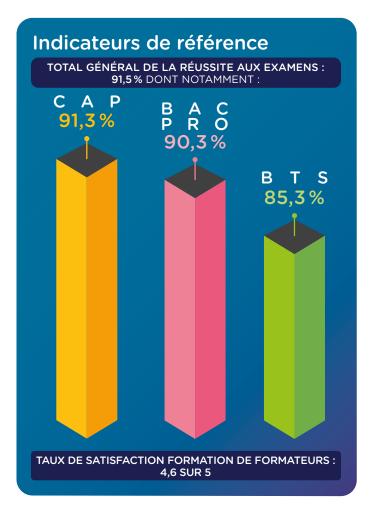
Des webinaires dédiés aux CFA réseaux ont favorisé le partage d'expérience et de bonnes pratiques en lien avec la continuité pédagogique grâce à la pédagogie multimodale. Dans le cadre d'appels à projets exclusivement réservés aux CFA réseaux, ces derniers ont bénéficié d'un soutien pour l'expérimentation d'outils pédagogiques numériques métiers, la promotion des métiers ainsi que pour des actions pendant la Semaine des Services de l'automobile et de la mobilité.

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA MOBILITÉ EUROPÉENNE DES APPRENANTS

Dans le cadre d'un groupe de travail animé par l'agence Erasmus+, l'ANFA a coopéré avec les principaux acteurs de la mobilité européenne des alternants pour créer une action de professionnalisation à destination des référents mobilité dans un CFA. Les travaux lancés en 2020 ont abouti à un programme de professionnalisation de 34 h permettant aux participants d'acquérir toutes les compétences nécessaires pour endosser le rôle de référent mobilité. Il sera déployé pour la première fois en 2021.

Au regard des difficultés pour organiser des actions de mobilité physique, plusieurs établissements membres du réseau de CFA pilotes et associés ont été accompagnés dans des projets de mobilité virtuelle et hybride. Combinant des activités pédagogiques à distance avec des (futures) périodes de mobilité à l'étranger, ces projets ont été l'occasion de maintenir le lien et d'impulser de nouveaux partenariats avec des établissements de formation européens.

Le volet européen du diplôme d'ingénieur spécialité mécatronique, parcours Ingénierie des Process d'Assistance aux Véhicules, s'est ainsi traduit par des travaux de recherche et présentations de groupes d'étudiants binationaux en coopération avec l'Université des Sciences Appliquées à Landshut (Allemagne).





PERSPECTIVES 2021

Les actions d'accompagnement de 2021 mettront un accent particulier sur la pédagogie de l'alternance, notamment par rapport au « chef d'œuvre » – nouveauté dans les référentiels du CAP et du Bac pro – et sur les pratiques numériques développées pendant la crise sanitaire. Les travaux collaboratifs avec les CFA pilotes et associés seront consacrés aux facteurs favorisant l'émergence de projets transversaux au sein d'un établissement de formation et à l'intégration pérenne de pratiques numériques adaptées aux formations automobiles.

Afin de refléter l'évolution rapide du cadre réglementaire et, par conséquent, des technologies automobiles, le catalogue de formation de formateurs 2021 comprendra plusieurs nouveautés et adaptations. Cela concerne notamment une formation à distance sur la protection de l'environnement dans le cadre d'activités de maintenance automobile et les technologies de traitement de gaz d'échappement.

Au-delà du déploiement de l'action de professionnalisation à l'intention des référents mobilité, l'ANFA accompagnera les établissements dans la reprise des actions de mobilité – en promouvant les mobilités de longue durée et/ou à visée certificative. L'ANFA restera également engagée au sein du conseil d'administration de l'association NETINVET rassemblant des organismes de branche ainsi qu'une centaine d'écoles professionnelles à travers de l'Europe.





LA CRÉATION ET LA DIFFUSION D'OUTILS ET SUPPORTS D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

Promouvoir les métiers des services de l'automobile et les formations permettant d'y accéder est une mission historique de l'ANFA. Elle inclut une promotion active de l'alternance, dans une branche où celle-ci est particulièrement développée. En 2020, l'action de promotion des métiers a été très impactée par la crise sanitaire, qui a notamment conduit à l'annulation de quasiment tous les événements en présentiel entre mars et décembre. La montée en puissance du digital, déjà bien amorcée, n'a donc fait que s'accroître, afin que l'information et la sensibilisation soient déployées malgré tout dans un contexte perturbant fortement l'orientation des jeunes.

L'ANFA conçoit et produit des supports de présentation des métiers à destination des jeunes, de leurs parents ainsi que des prescripteurs (enseignants, conseillers d'orientation, etc.). Ces supports sont diffusés par les Responsables territoriaux et sont mis à disposition des prescripteurs et des organismes de formation partenaires.

Les livrets métiers présentent les principaux métiers par véhicule et par activité (commerce, maintenance, carrosserie-peinture) ainsi que les parcours de formation pour y accéder. Quant aux livrets régionaux, ils permettent d'orienter les jeunes vers l'organisme de formation le plus proche de chez eux.

L'ENGAGEMENT SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

La communication digitale est le vecteur primordial pour toucher le public cible des jeunes en phase d'orientation. La fréquentation de la page *metiersservicesauto* sur Facebook a poursuivi son augmentation, grâce à la multiplication des posts. Les publications sur la page Facebook associent des informations sur les métiers, la branche et les formations et des relais de communication des établissements. La communauté a dépassé les 4000 followers en 2020.



Le compte Instagram Métiers Services Auto a également monté en puissance. Les lignes éditoriales ont été clarifiées, celle d'Instagram se destinant prioritairement à un public plus jeune que Facebook. La sponsorisation de certaines publications permet de démultiplier les vues.



La chaîne Youtube Métiers Services Auto continue d'être alimentée très régulièrement en vidéos produites en interne (vidéos métiers, reportages sur des événements, etc.). Les taux d'engagement sur certaines vidéos attestent du succès de ce média auprès de la communauté visée.



En plein confinement strict, en mars-avril 2020, une série de vidéos, réalisée exclusivement à distance, a donné la parole à des professionnels et des alternants poursuivant leurs activités au service de la population exerçant des métiers essentiels. Cette série de vidéos a rencontré un grand succès et suscité un fort taux d'engagement.





LE RENFORCEMENT DE LA SEMAINE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DE LA MOBILITÉ (SSAM)

La cinquième édition de la Semaine des services de l'automobile et de la mobilité (SSAM), organisée du 1^{er} au 8 février 2020, a conforté le succès de cette manifestation.

Plus de 330 organismes de formation (CFA et lycées professionnels) et entreprises se sont mobilisés, ouvrant leurs portes, organisant des conférences métiers, des job datings, etc. Au total, 564 événements ont eu lieu partout en France.

Le site internet, **semaine-services-auto.com**, a été entièrement renouvelé. Il a attiré plus de 242 000 visiteurs (+50 % par rapport à 2019).

Un plan média de grande envergure a associé un spot diffusé à la télévision, en replay et au cinéma, ainsi qu'un spot radio. La campagne « La passion a de l'avenir » s'est distinguée par l'image moderne et attractive que le réalisateur Yann Le Pape a su donner des métiers. Un partenariat avec une radio emblématique, NRJ, et son présentateur phare, Cauet, a permis d'assurer la présence de la SSAM à l'antenne dans le cadre de l'émission *C'Cauet*.

Au total, entre le community management, le plan média et la communication locale réalisée par les organismes de formation, des millions de personnes ont été touchées par la campagne qui remplit ainsi pleinement sa mission : faire connaître et reconnaître les métiers de la branche.



Indicateurs de référence

STATISTIQUES DE FRÉQUENTATION DES SITES (AUGMENTATION EN % PAR RAPPORT À 2019)

279 476 visiteurs (+8,96%)

666144 pages vues (+11.53%)



site metiers-services-auto.com

242 000 visiteurs (+50%)

site semaine-services-auto.com

POURCENTAGE DE JEUNES DANS LES EMBAUCHES : 15 %

PERSPECTIVES 2021

- Mettre à plat l'écosystème digital global de l'ANFA afin de spécifier et optimiser les parcours utilisateurs des publics cibles (jeunes en orientation, organismes de formation, partenaires institutionnels, etc.)
- Développer un outil innovant de visite virtuelle du Campus des Services de l'automobile et de la mobilité
- Mettre en œuvre des campagnes de communication intensifiées consacrées aux métiers en tension
- Élargir les cibles de la promotion des métiers, notamment au public des demandeurs d'emploi



Paris Metz Nantes Orléans Besançon Lyon Marseille

SIÈGE DE L'ANFA

01 41 14 16 18 contact@anfa-auto.fr anfa-auto.fr

DÉLÉGATIONS RÉGIONALES

Auvergne - Rhône-Alpes 06 73 87 07 00 auvergnerhonealpes@anfa-auto.fr

Bourgogne - Franche-Comté 06 84 50 41 58 bourgognefranchecomte@anfa-auto.fr

Bretagne, Pays de la Loire 06 59 97 51 96 bretagnepaysdelaloire@anfa-auto.fr

Centre-Val de Loire, Normandie 06 67 37 02 64 centrevaldeloirenormandie@anfa-auto.fr

Grand Est 07 60 39 90 74 grandest@anfa-auto.fr Hauts-de-France 07 61 48 13 59 hautsdefrance@anfa-auto.fr

Île-de-France 07 61 48 12 82 iledefrance@anfa-auto.fr

Nouvelle Aquitaine 07 61 48 15 27 nouvelleaquitaine@anfa-auto.fr

Occitanie 06 84 50 40 99 occitanie@anfa-auto.fr

Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse 07 62 85 93 95 pacacorse@anfa-auto.fr



anfa-auto.fr